



# Guide d'aide à la création d'un réseau des conseillers à l'export

---

Janvier 2011

## Table des matières :

---

- 1/ Contexte
  
- 2/ Pourquoi un Réseau des Conseillers Export
  
- 3/ Rôle et objectifs du Réseau des Conseillers Export
  
- 4/ Démarches préalables à la création d'un réseau de conseillers à l'export
  
- 5/ Conclusion

## 1/ Contexte

---

La création d'un réseau de conseils labellisés répond à un besoin d'amélioration de la performance des acteurs algériens du commerce extérieur et, notamment, ceux investis dans l'activité d'exportation. En initiant des sessions de formation en direction des bureaux de consulting et des personnels institutionnels du commerce extérieur, le Programme OPTIMEEXPORT de renforcement des capacités exportatrices des PME algériennes visait à renforcer l'appui offert aux PME ayant un développement à l'international à travers la mise en place d'une expertise labellisée et homologuée. C'est dans cet objectif que ce réseau est à encourager car pouvant constituer un levier important dans la démultiplication des actions à l'échelle nationale.

## 2/ Pourquoi un réseau de Conseillers Export ?

---

Lors de ces cycles de formations, un consensus général pour mettre en place ce réseau et aider à l'identification en Algérie du métier de conseil à l'export est venu conforter cet objectif. L'intégration de la composante CTAP dans ce réseau est, également, un atout complémentaire appréciable.

Le réseau répond à deux nécessités : il permet, d'une part, à la profession de jouer un rôle de conseillers actifs en matière de commerce international et, d'autre part, de tirer le meilleur parti de la relation de confiance avec les chefs d'entreprises, essentiellement les PME, pour les inciter à adopter une démarche volontariste de conquête de parts des marchés étrangers.

Il convient, cependant, de bien définir le rôle du réseau en interaction avec les structures institutionnelles pour, notamment, maîtriser les effets et limiter les risques pour les entreprises.

L'intérêt d'appartenir à un réseau à l'export réside dans le fait qu'il permet une mutualisation des moyens à mettre en œuvre pour répondre à diverses questions des Pme qui sont liées au développement à l'international : Telle Pme recherche une information qu'un autre membre du réseau a peut-être déjà traité. A ce gain de temps, s'ajoute l'opportunité de soutenir en synergie les efforts commerciaux des entreprises algériennes à travers des outils d'aide à la décision et une gamme de services spécifiques adaptée à chaque étape de la démarche d'exportation et qui tienne compte des risques à l'international.

L'intérêt du Réseau et donc de regrouper des synergies capables d'appréhender l'acte d'exportation des Pme algériennes et de concourir au développement de leur 'activité exportatrice.

### 3/ Rôle et objectifs du Réseau des Conseillers à l'export :

Véritable structure d'appui au profit des PME, le Réseau :

- Offre une expertise et une compétence avérées en matière de développement à l'international, propose des solutions personnalisées et en assure le suivi ;
- Joue un rôle d'initiation et d'orientation dans la mise en place et/ou la poursuite d'une démarche export auprès de ses clients : primo exportateurs sans expérience dans l'approche des marchés étrangers, exportateurs confirmés mais confrontés à des difficultés ponctuelles .... ;
- Acquiert progressivement une culture internationale, lui permettant de jouer efficacement le rôle de conseil auprès des clients ;
- Œuvre à la reconnaissance du métier du conseil export
- Etablit des relations étroites avec les relais susceptibles de faciliter le développement à l'international des PME

### 4/ Démarches préalables à la création d'un réseau de conseillers à l'export :

Le Réseau des Conseillers Export est généralement constitué après la mise en place des procédures suivantes :

1) Organisation d'une Assemblée Générale Constitutive :

- ✓ Ecrire et voter les statuts de l'entité (Association, club....) ;
- ✓ Elire les membres du bureau.

2) Elaboration du statut qui doit contenir les informations suivantes :

- ✓ l'objet, la dénomination et le siège de l'entité,
- ✓ Le mode d'organisation,
- ✓ Les droits et obligations des membres,
- ✓ Les conditions et les modalités d'affiliations, de retrait, de radiation et d'exclusion des membres
- ✓ Les conditions éventuelles rattachées au droit de vote des membres
- ✓ Les règles et modalités de désignation des délégués aux assemblées générales

- ✓ Le rôle de l'assemblée générale et des organes de direction et leur mode de fonctionnement
- ✓ Le mode de désignation et de renouvellement des organes de direction ainsi que la durée de leurs mandats
- ✓ Les règles de quorum et de majorité requise pour les décisions de l'assemblée générale et des organes de direction.
- ✓ Les règles et procédures d'examen et d'approbation des rapports d'activité, de contrôle et d'approbation des comptes de l'association
- ✓ Les règles et procédures relatives à la modification des statuts
- ✓ Les règles et procédures de dévolutions du patrimoine en cas de dissolution de l'association.
- ✓ La répartition des fonctions de chaque membre du bureau

#### Pour les associations à vocation nationale ou inter-wilaya

---

4) Déclaration de constitution auprès de l'autorité publique concernée auprès de ministère de l'intérieur.

Cette déclaration doit contenir les pièces suivantes : la liste nominative, la signature, l'état civil, la profession des membres fondateurs et de organes de direction, deux exemplaires certifiés conforme des statuts et le procès verbal de l'assemblée générale constitutive.

5) Délivrance d'un récépissé d'enregistrement de la déclaration de constitution par l'autorité publique compétente au plus tard 60 jours après le dépôt de dossier.

6) Accomplissement de formalités de publicité dans un au moins un quotidien d'information à diffusion nationale.

7) L'association doit faire connaitre à l'autorité publique toutes les modifications et les changements dans les 30 jours qui suivent les décisions prises.

## 5/ Conclusion:

---

La réussite du Réseau des conseillers export est liée aux qualités professionnelles de ses membres et à leur capacité à veiller sur le bon fonctionnement de l'entité. Coordination, mutualisation, synergie des efforts doivent prévaloir afin de faire aboutir les projets à l'export des Pme algériennes et de contribuer à dynamiser le potentiel algérien d'exportations.